BWS 9e édition
Climat Énergie Marchés
Énergie et finances publiques · Commission européenne
3 novembre 2026

La géographie, une contrainte climatique pour les États insulaires ?

Malte, Chypre et l'Irlande : trois États insulaires qui attendent de savoir qui finance l'isolement. Bien que confrontés aux mêmes réalités géographiques et alignés sur la ligne que Bruxelles doit tenir, ils n'arrivent pas avec les mêmes moyens dans le discours public.

Alors que Malte vise -19% d'émissions hors ETS en 2030, les politique actuelles entraineraient une augmentation de 29%. Chypre, elle, n'a aucune interconnexion électrique avec le continent. Ces deux cas pèsent peu du point de vue de la population mais arrivent sur la table de la commission au moment de la préparation du règlement sur la gouvernance de l'énergie.
L'Irlande, actuellement à la présidence du conseil, reçoit 530,7 M d'euros du mécanisme pour l'interconnexion et vise 37 GW d'éolien en mer en 2050.

Les iles sont d'accord avec la proposition prévue pour la fin 2026 mais une question reste au cœur de leurs préoccupations : une règle commune peut-elle tenir quand le point de départ n'est pas le même pour tous ?

Les iles, des voix qui comptent pour la commission :

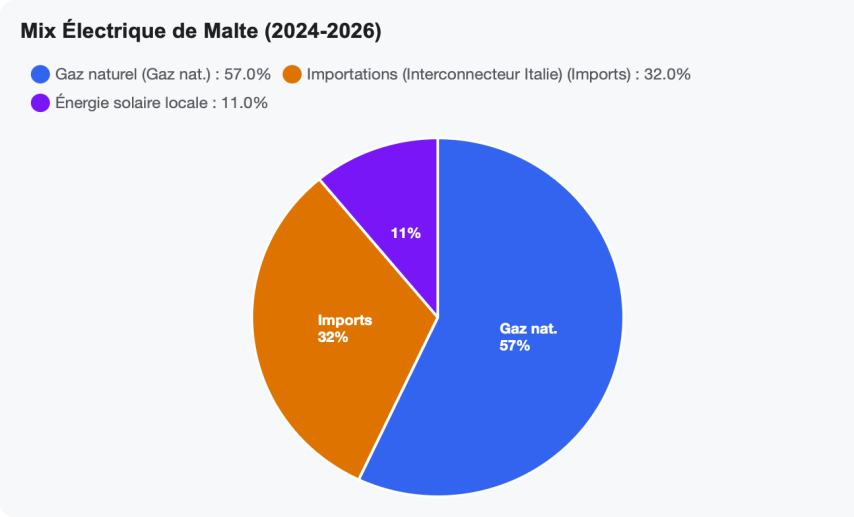
Malte, l'Irlande et Chypre occupent une position stratégique dans les débats actuels. Elles demandent des objectifs inchangés et contraignants avec une adaptation de la trajectoire. Cette ligne de direction pourrait servir de passerelle entre les deux camps.
Le texte publié maintient les cibles annoncés de -55% en 2030, -90% en 2040 et la neutralité en 2025. Il prévoit aussi un mécanisme qui peut finir en paiement via la contribution financière de dernier recours.

Un câble, trois retard sur le calendrier :

L'interconnexion est l'investissement qui conditionne tout le reste.



Le cas maltais est un exemple de dépendance. Une seule liaison avec l'Italie lui a fourni 32,4% de son électricité en 2024 contre 22,9% en 2023. Le taux d'interconnexion est passé de 44,5% en 2021 à 39,5% en 2024. Elle attend cependant un second cable pour 2027 financer à 56% par le FEDER et 34% par la BEI.



Mix énergétique de Malte 2024-2026 : Low Carbon power data

Chypre, elle, part de zéro face à une cible européenne de 15% pour 2030. Ainsi, aucun effort national ne peut y suppléer : elle a besoin d'un câble. Cela induit un financement et un calendrier européen. Le projet avec la Grèce dépasse déjà la date de 2029-2030. Sans lui, la représentante rappelle que le mix peut évoluer mais à un cout plus élevé et un rythme plus lent.

L'Irlande, qui depuis le Brexit a aussi un taux d'interconnexion nul, est le témoignage du risque de dépendance. De son côté, le projet Celtic Interconnector avec la France (700MW), initialement prévu pour 2026 est retardé à fin 2028. La présidente affirme que ce retard coute cher et allonge la dépendance du gaz importé pour produire l'électricité, à un moment où les prix ont fortement augmenté. Elle n'est tout de même pas isolée. Le Greenlink, opérationnel depuis janvier 2025, a doublé sa capacité d'interconnexion avec la Grande-Bretagne, à environ 1 GW.

Le prix de l'isolement :

Coté renouvelables aussi le compromis doit se faire. L'effort demandé est supérieur à ce que les iles pensent pouvoir fournir sans aides.

La formule européenne attribue environ 33 % à Chypre en 2030, contre 21,9 % aujourd'hui, soit plus de 11 points à gagner. Malte propose 24,5 % contre 28 %

selon la formule. « Nous voulons y arriver, mais cet effort n'est tenable que s'il est financé », dit la représentante chypriote.

Interrogée, la représentante chypriote affirme : « une canicule ou un pic de prix nous touche directement ». L'ile dépend à 87,7% des importations d'énergie dont 96% de produit pétrolier.

À Dublin, l'isolement se constate sur la demande qui explose. Les centres de données ont consommé environ 23 % de l'électricité du réseau en 2025. Le régulateur CRU a adopté le 12 décembre 2025 une règle qui oblige les centres d'au moins 1 MVA à couvrir 80 % de leur demande annuelle par de nouvelles capacités renouvelables en Irlande, sous six ans. Une ONG la conteste devant la justice, car elle autorise jusqu'à 20 % de combustibles fossiles sur site.
L'Irlande ne la proposera pas à l'échelle européenne. « L'article 194 est la ligne rouge de plusieurs États. Une règle uniforme est donc exclue », répond sa représentante. Elle y voit un exemple de bonne pratique à partager dans les PNEC, qui doivent devenir « de vrais plans d'investissement ».

Sur l'aérien et le maritime, où l'énergie bas-carbone est rare et chère les trois îles défendent que les contraintes géographiques n'entraînent pas de surcoût. Une alliance aide : l'initiative « énergie propre pour les îles de l'UE » qui compte quatorze États signataires.

L'Irlande, une ile productrice et pas seulement bénéficiaire :

Sur ce point, son profil se distingue des deux autres États. Son PIB par habitant est bien supérieur à la moyenne européenne. Elle vise au moins 5 GW d'éolien en mer d'ici 2030 et 37 en 2050. De plus, elle participe à la coopération des mers du Nord, destinée à aider, par l'exportation, des pays aux moyens plus limités. Elle se voit comme un lien entre les iles qui ont besoins d'être accompagnées, comme Chypre et Malte et celles qui peuvent fournir de l'énergie.

Le mécanisme à prix de la commission :

La proposition fixe une procédure en quatre temps quand un État accuse un retard important sur une contribution. D'abord un soutien technique renforcé, puis la publication d'un plan correctif public sous douze mois. L'État a ensuite un an pour agir. Enfin, une contribution de dernier recours. Elle est égale à l'écart (en MWh) multiplié par la prime moyenne par MWh du dernier appel d'offres européen. L'énergie produite grâce à ce versement lui est attribuée statistiquement. Sur ce sujet, Malte s'était exprimé plus en opposition que Chypre qui reste tout de même prudente. Elle propose à la place des indicateurs publics et des recommandations de la Commission auxquelles l'État répondrait

publiquement. L'Irlande défend des plans correctifs fondés sur des critères clairs et un reporting vérifiable. Les infrastructures prennent du temps donc le calendrier doit être réaliste.

Ce qu'il faut surveiller :

Le premier point à suivre est le seuil du « retard important ». C'est lui qui décidera quels États entrent dans la procédure, soit lesquels peuvent finir par payer. Le second est le prix de référence par MWh, qui fixera ce qu'un écart coûte à un petit État. La commission peut aussi apporter une réponse chiffrée avec son étude sur le coût de l'insularité. Reste le calendrier des câbles : avec une mise en service attendue au premier trimestre 2027 pour Malte, au quatrième trimestre 2028 pour l'Irlande et après 2029-2030 pour Chypre. Ces trois dates diront si l'appui européen arrive à temps.

